

Iwona NOWICKA

Politique régionale et intégration européenne : le cas de la Pologne

Les Européens n'ont pas les mêmes atouts ni les mêmes chances de réussite devant les défis de la mondialisation selon qu'ils habitent une région prospère ou en retard de développement, une zone dynamique ou en crise, en ville ou à la campagne, à la périphérie de l'Union ou dans un de ses pôles économiques centraux. En effet, face à la complexité des problèmes qui sont liés à l'émergence de sociétés post-industrielles, chaque territoire vit une situation particulière qui ne peut se satisfaire de solutions standardisées et conçues au niveau central, au risque de voir les territoires marginalisés et les situations d'exclusion se multiplier.

L'objectif de la politique régionale de l'Union européenne est donc de corriger les disparités régionales et de renforcer la cohésion économique et sociale nécessaire à l'achèvement du marché unique. La politique régionale européenne est avant tout une politique de solidarité : stimuler au niveau communautaire les interventions qui permettront aux territoires les plus en difficulté de mieux surmonter leurs handicaps. Elle représente, avec plus d'un tiers du budget communautaire, le deuxième poste de dépense de l'Union, après la politique agricole commune; et son importance n'a cessé de croître.

Le nouvel élargissement de l'Union européenne le 1^{er} mai 2004 est, tout à la fois, pour l'Europe une chance historique et pour la politique de cohésion un défi. D'un seul coup, les écarts de développement ont doublé. La politique régionale européenne, qui a fait ses preuves dans l'effort de réduction des disparités, n'en a que plus de raisons d'être.

La Pologne, nouveau pays membre de l'Union européenne a compris, dès le début des négociations d'adhésion, le rôle important de la politique régionale européenne dans le développement socio-économique du pays.

Au cours des années 90 du siècle dernier, la Pologne a rompu avec l'économie planifiée à l'échelle centrale et a entrepris des réformes politiques, sociales et économiques, qui ont amené l'ouverture du marché et le libre jeu de la concurrence. Durant cette période, la transformation de l'économie polonaise s'est d'abord traduite par la nécessaire adaptation des structures productives et des agents économiques aux exigences du marché. Ce processus d'adaptation n'a pas été uniforme. Chaque entité régionale a connu sa propre adaptation aux nouvelles règles du marché. Pour cette raison, le maintien voire l'accentuation des disparités a accompagné la transition. Selon les capacités d'adaptation des régions, les inégalités régionales sont différentes : la croissance se concentre dans les régions où sont localisées les plus grandes villes du pays. On observe les difficultés de

restructuration des activités des régions de l'Est et du Centre de la Pologne, liées à leur spécialisation sectorielle initiale.

Quelles peuvent être les conséquences de cette adaptation précipitée sur les politiques d'aménagement et de développement territorial retenues à moyen et long terme ? La Pologne est-elle aujourd'hui¹ en mesure de s'engager dans une démarche de résorption des disparités territoriales qui se révèle coûteuse et difficiles à mettre en œuvre ? Est-elle en mesure de bien gérer les Fonds structurels ?

Ce sont les questions auxquelles j'essaierai de répondre dans ce mémoire.

Dans un premier temps, j'étalerai un bref historique de la politique régionale européenne, de ses instruments et de Fonds structurels, ainsi que de ses objectifs pour l'Union élargie. Dans un deuxième temps, je montrerai quel était le chemin de la Pologne vers l'adaptation de la politique régionale polonaise à celle de l'Union. Ensuite, je présenterai les points faibles et forts des régions polonaises par rapport à celles de l'Union à 25. A la fin, j'aimerais donner quelques exemples de la coopération régionale afin d'apporter une idée générale des actions menées en Pologne.

¹ Le travail a été écrit en juillet, août et septembre 2004.

